

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 14 mars 2016, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de l'honorable Yoland Émond, maire.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Sonia Malouin, conseillère siège n°3

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Gilles Perron, conseiller siège n°5

Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 0 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h06.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**Rés. no
2016-055**

3.1 Adoption du procès-verbal de la 2e séance ordinaire de l'année 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 10 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 2e séance ordinaire de l'année 2016, tel que présenté et avec dispense de lecture.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

**Rés. no
2016-056**

5.1 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le flux de trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-057**

5.2 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

M. Pierre Langlois fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-058**

5.3 Rapport mensuel du service des travaux publics

M. Pierre Langlois fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-059**

5.4 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Louix-Xavier Côté-Benoit dépose un

rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-060**

5.5 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Nathalie Lagacé dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

6. AFFAIRES REPORTÉES

**Rés. no
2016-061**

6.1 Mandat de service d'ingénierie - Analyse et état du bâtiment 18 du Golf

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Groupe Conseil TDA dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat d'un montant inférieur à 25 000 \$ et peut donc être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT l'opinion juridique demandée en regard du cadre législatif entourant les travaux d'entretien de ce type de bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter le point à une prochaine séance du conseil.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

**Rés. no
2016-062**

7.1 Adoption du règlement n° 409-2016 Amendant le règlement 375-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la première séance ordinaire de l'année 2016 tenue le

18 janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal le 10 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à la présentation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé par M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 409-2016 Amendant le règlement 375-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes, avec dispense de lecture.

8. AFFAIRES COURANTES

**Rés. no
2016-063**

8.1 Approbation de l'indexation et ajustements salariaux des employés-cadres

CONSIDÉRANT que des informations complémentaires ont été demandées au directeur général pour la prise de décision en regard du présent dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter le point à une prochaine rencontre du conseil municipal.

**Rés. no
2016-064**

8.2 Révision de l'échelon salarial de la directrice des loisirs et de la culture par intérim

CONSIDÉRANT que suite à l'évaluation du rendement de Mme Lagacé, la Municipalité a conclu que la période probatoire a été complétée à sa satisfaction;

CONSIDÉRANT les termes du contrat de travail entre la

Municipalité et Mme Lagacé, et plus particulièrement les 4e et 5e alinéas de l'article 4.1 dudit contrat;

CONSIDÉRANT qu'une analyse sérieuse du curriculum vitæ de Mme Lagacé a été effectuée pour déterminer les échelons supplémentaires qui pourraient lui être accordés en reconnaissance de ses expériences pertinentes à l'exercice de ses fonctions actuelles;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconnaître les expériences de travail de Mme Lagacé, qui sont pertinentes à sa fonction de directrice des loisirs et de la culture, en lui octroyant l'échelon n°2 prévu à l'échelle salariale de la Municipalité.

**Rés. no
2016-065**

8.3 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 10 mars 2016, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 5 février 2016 et le 10 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 123 chèques présentés pour un montant de 213 704.51 \$.

**Rés. no
2016-066**

8.4 Adhésion à la Corporation des services Universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord

CONSIDÉRANT que la cotisation pour le renouvellement de notre adhésion annuelle 2016 est fixée à 150\$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De renouveler l'adhésion annuelle auprès de Corporation des services Universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord.

**Rés. no
2016-067**

8.5 Demande d'aide financière - M. SERGE LEPAGE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par M. Serge Lepage pour la campagne de financement 2016 Opération Enfant Soleil;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par M. Éric Desbiens, appuyé par M. Pierre Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$, à M. Serge Lepage pour la campagne de financement 2016 Opération Enfant Soleil;

**Rés. no
2016-068**

8.6 Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2016-001

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public intitulé : Acquisition d'un souffleur détachable;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture public des soumissions le 1^{er} mars 2016:

ENTREPRISES	PRIX
R.P.M. Tech Inc	88 457 \$
J.A. Larue Inc	89 948 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres. M. Rick Tanguay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter le point à une prochaine séance du conseil.

**Rés. no
2016-069**

8.7 Interruption de la location de la salle du 18 rue du Golf

CONSIDÉRANT que l'infiltration d'eau rend nécessaires des travaux majeurs de réfection de la toiture de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT que le conseil juge que les locaux sont présentement impropres à la location;

CONSIDÉRANT que des engagements sont en cours pour des activités se terminant le jeudi 17 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer à la location la salle du 18 rue du Golf à compter du vendredi 18 mars 2016, et ce jusqu'à ce que les travaux de réfection de la toiture soient complétés.

9. AFFAIRES NOUVELLES

**Rés. no
2016-070**

9.1 Mandat de services d'ingénierie et d'architecture - Remplacement de la toiture de l'immeuble du 18 rue du Golf

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Groupe Conseil TDA dans ce dossier, incluant les services professionnels de Éric Lirette, architecte;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat d'un montant inférieur à 25 000 \$ et peut donc être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat de service d'ingénierie à Groupe Conseil TDA;
- ii. D'octroyer le contrat de service d'architecture à Éric Lirette, architecte;
- iii. D'autoriser un budget de 21 650 \$ excluant les taxes pour la réalisation complète de ce mandat;
- iv. De financer cette dépense par une affectation au projet de réfection de la toiture du 18 rue du Golf

**Rés. no
2016-071**

9.2 Évaluation exhaustive de la formation des effectifs des services incendie de la MRC Manicouagan

CONSIDÉRANT que l'article 11 du chapitre V du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal stipule que « Tant qu'ils ne changent pas d'emploi, sans avoir à remplir les conditions nouvelles prévues par le présent règlement, les personnes qui, au 16 septembre 1998, occupaient la fonction de directeur, préventionniste, pompier, officier ou se trouvaient sur la liste d'admissibilité d'une municipalité, peuvent continuer à exercer les mêmes fonctions au sein d'un service de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique effectue une étude exhaustive afin de documenter la rétention des ressources en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité

des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes atteste que le document joint est conforme et fait foi du recensement de l'ensemble des effectifs de la municipalité en sécurité incendie;
- ii. Que lesdits documents seront transmis par la MRC de Manicouagan au ministère de la Sécurité publique dans le cadre de son étude.

**Rés. no
2016-072**

9.3 Mise en demeure Axor Experts Conseil

CONSIDÉRANT l'opinion juridique formulée par Me Gaston Saucier, procureur de la municipalité dans ce dossier;

CONSIDÉRANT le projet de lettre soumis par Me Saucier en annexe de son opinion juridique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. de mandater Me Gaston Saucier, procureur de la municipalité afin négocier une entente hors cour menant à une quittance complète dans ce dossier.

**Rés. no
2016-073**

9.4 Travaux réaménagement intérieur - bureau municipal

CONSIDÉRANT que le bureau municipal a été endommagé par l'eau, le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT que la municipalité envisageait d'apporter des modifications à l'aménagement intérieur de ses bureaux;

CONSIDÉRANT que les bureaux de la municipalité sont des espaces locatifs qu'elle loue à la Commission Scolaire de l'Estuaire, et que cette dernière doit être maître d'œuvre de tous travaux dans ses bâtiments;

CONSIDÉRANT la proposition budgétaire soumise par la Commission Scolaire de l'Estuaire pour la réalisation des travaux de réaménagement suggérés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. d'autoriser la réalisation des travaux de réaménagement du bureau de l'inspecteur municipal pour un budget maximum de 11 150 \$, excluant les taxes;
- ii. de financer cette dépense par une affectation au fonds de roulement de la municipalité pour un terme de 5 ans;

**Rés. no
2016-074**

9.5 Autorisation de participation - Souper au bénéfice du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une invitation pour Souper au bénéfice du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas participer à ce souper bénéfice.

**Rés. no
2016-075**

9.6 Autorisation de participation - Souper au bénéfice de la Fondation du CSSS de Manicouagan

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une invitation pour Souper au bénéfice de la Fondation du CSSS de Manicouagan;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un budget de 60\$ pour la participation à cette activité.

**Rés. no
2016-076**

9.7 Autorisation de participation - Souper au bénéfice de la Vallée des Roseaux organisé par la FADOQ de Baie-Comeau

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une invitation pour Souper au bénéfice de la Vallée des Roseaux organisé par la FADOQ de Baie-Comeau;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un budget de 100\$ pour la participation à cette activité.

**Rés. no
2016-077**

9.8 Formation du comité de travail – Négociation de la nouvelle convention collective des employés du club de golf de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail doit être formé afin

de produire un rapport de recommandation au conseil sur cette question;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le comité Négociation de la nouvelle convention collective des employés du club de golf de Chute-aux-Outardes soit formé des personnes suivantes :

M. Yoland Émond, maire
M. Éric Desbiens, conseiller
M. Gilles Perron, conseiller
M. Pierre Langlois, conseiller
Rick Tanguay, directeur général

**Rés. no
2016-078**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

**Rés. no
2016-079**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h28.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.